

## Demande de virement de vos allocations familiales sur un compte bancaire

## Modèle W

## **AVIS IMPORTANT!**

Vous percevez vos allocations familiales par chèque circulaire, parce que nous ne connaissons pas votre numéro de compte.

Le versement de vos allocations familiales sur **un compte à vue** présente toutefois de grands avantages pour vous:

- Vous pouvez retirer de l'argent où et quand vous voulez, et le montant que vous souhaitez.
- Les allocations familiales (y compris l'allocation de naissance et la prime d'adoption) qui sont versées sur un compte à vue ne peuvent **pas être saisies le jour du versement**. A partir du jour suivant, cette protection diminue d'un trentième par jour. Attention: si le solde de votre compte est négatif, votre banque peut toutefois utiliser les allocations familiales versées pour régulariser votre compte.
- Un chèque circulaire peut se perdre ou être volé. Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est donc **beaucoup plus sûr**.
- Vous ne pouvez encaisser gratuitement un chèque circulaire que dans la banque qui à émis le chèque. Les autres banques réclament des frais d'encaissement.

Si vous souhaitez que nous versions vos allocations familiales sur un compte à vue, renvoyez-nous le formulaire ci-joint, dûment rempli. N'oubliez pas de faire compléter la case inférieure par votre banque.

Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir un compte à vue, vous pouvez demander le service bancaire de base à n'importe quelle banque. Il s'agit d'un compte à vue qui est soumis à certaines conditions et qui côute au maximum 14,84 euros (montant valable à partir du 1/1/2013) par an (loi sur le service bancaire de base).

Pour toute question éventuelle, vous pouvez vous adresser à notre organisme d'allocations familiales, nos gestionnaires de dossier sont à votre disposition. Pour des informations générales au sujet des allocations familiales, vous pouvez aussi vous adresser sur www.xerius.be.



N'oubliez pas de mentionner votre nom et votre numéro de dossier. Vous trouverez ce numéro sur toute votre correspondance. Vous pouvez retourner votre document complété au bureau de votre choix.

2000 Antwerpen - Brouwersvliet 4 bus 3 | Heures d'ouverture 7 h 30 à 16 h 30
1030 Brussel/Bruxelles - Koningsstraat 269, Rue Royale | 8200 Brugge - Gistelsesteenweg 294 bus 201
9000 Gent - St-Pietersplein 60a bus 1 | 3500 Hasselt - Ilgatlaan 19 | 2200 Herentals - Augustijnenlaan 2a
8500 Kortrijk - Kennedypark 33b | 2800 Mechelen - Stationsstraat 61 | 2300 Turnhout - Vogelzang 1 bus1

Heures d'ouverture 8 h à 12 h 13 h à 16 h



Vous pouvez nous joindre par téléphone de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Paiement des allocations familiales par virement à un com établissement de crédit soumis au contrôle de la Commiss		a Banque de	la Poste ou d'un
:: Les allocations familiales sont payées à la mère ou à la personne qui la remplace dans le ménage. Le			
Les allocations familiales sont payees à la mere ou à la personne qui la remplace dans le menage. Le montant peut uniquement être versé sur un compte à vue à son nom ou sur un compte commun au nom des			
deux partenaires, sur lequel elle peut effectuer des opér			
1 Déclaration à l'allocataire			
Je soussigné, (Pour les femmes: nom de jeune fille)			
Prénom	Nom		
Numéro national			
homme femme Nationalité			
Rue			
Numéro postal Localité			
Numero postal Localite		Pays	
demande que mes allocations familiales soient versées su IBAN BIC ouvert	C		
<ul> <li>Veuillez faire remplir la déclaration ci-dessous par l'in change ultérieurement, vous devrez aussi le signaler au</li> <li>Déclaration de l'institution financière</li> <li>Pour un compte ouvert au nom d'un seul titulaire</li> <li>Nous déclarons que le compte</li> </ul>	u moyen de ce for	mulaire.	
IBAN BIC			
est ouvert au nom de			
Rue			
Numéro postal Localité		Pays _	
Pour un compte commun  Nous déclarons que la signature de  suffit pour disposer du compte  IBAN BIO			
ouvert au nom de			
Rue			
Numéro postal Localité		-	
et			
Rue			
Numéro postal Localité		Pays	
Date Signature			
Cachet			

Numéro du dossier

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, n'hésitez pas à contacter nos services.